

Parc amazonien de Guyane

Orientation 01-2: Protéger les paysages et les habitats remarquables

[...]

SOUS-ORIENTATION I-2-2: Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

[...]

- **Mesure I-2-2-3 Restituer les travaux scientifiques menés sur le territoire du Parc national auprès des populations du territoire, des partenaires, des collectivités et du grand public**

Il s'agit de permettre aux habitants des territoires mais aussi au grand public et aux décideurs d'avoir accès aux données collectées et aux analyses qui en découlent (en termes d'impacts, de prospective...). Ces restitutions visent donc à faire connaître pour mieux cerner les enjeux du territoire et développer les activités.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire selon les travaux menés.

Pilotes potentiels : toutes les structures ayant mené des études et travaux sur le territoire du Parc national (organismes de recherche, MNHN, collectivités, ONF, DEAL...).

Partenaires identifiés : organismes de recherche, MNHN, associations environnementales et culturelles, Région, Département, DEAL, ONCFS, ONF, La canopée des sciences - Centre de culture scientifique, technique et industrielle.

SOUS-ORIENTATION I-2-3: Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

[...]

- **Mesure I-2-3-1 Appuyer le déploiement des programmes pédagogiques existants et proposer des outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel**

L'objectif de cette mesure est double. Il s'agit d'une part de permettre le déploiement des programmes existants en apportant un concours aux acteurs compétents en présence (enseignants, associations...). Il s'agit également d'être force de proposition, en utilisant les connaissances du territoire et les compétences dont disposent les agents de l'Établissement public pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes et outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel, à destination des adultes et du jeune public. Il est entendu que l'Établissement public n'a pas l'intention de se substituer aux organismes compétents en matière d'éducation, mais bien de concourir à repenser une stratégie adaptée aux spécificités du territoire en matière de sensibilisation aux plans environnemental et culturel.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire selon les

Parc amazonien de Guyane

programmes et outils à concevoir.

Pilotes potentiels : tous les organismes compétents en matière d'éducation, d'éducation à l'environnement et d'animation culturelle oeuvrant sur le territoire du Parc national (Rectorat, enseignants et intervenants en langues maternelles, associations environnementales et culturelles, DEAL, ARS, DJSCS, CRDP, Département).

Partenaires identifiés : associations environnementales et culturelles, Rectorat, DEAL, DJSCS, enseignants et intervenants en langues maternelles, CRDP, Département, La canopée des sciences - Centre de culture scientifique, technique et industrielle, PNRG.

[...]

- **Mesure I-2-3-3 Accompagner la formation d'acteurs-relais dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable**

Il s'agit de permettre aux intervenants scolaires, associatifs, agents du Parc national, guides touristiques de se former en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable pour exercer sur le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane. Cette mesure peut mobiliser, moyennant conventionnement, le financement d'actions, l'appui technique voire logistique, etc.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire, facilitateur selon la nature et les publics visés par les dispositifs de formation.

Pilotes potentiels : communes, associations environnementales et culturelles, Rectorat, DEAL, Région, Département via des organismes de formation ou en direct.

Partenaires identifiés : associations environnementales et culturelles, Rectorat, DEAL, ARS, DJSCS, Région, Département, PNRG.

[...]

Page 57 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2941

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 12:31